

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 19 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf septembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la communauté de communes, 12 place de Jaca à Oloron Sainte-Marie (64400) sous la présidence de Bernard UTHURRY,

Date de convocation : vendredi 13 septembre 2024

Secrétaire de séance : Stéphane LARTIGUE

Etaient présents 46 titulaires, 1 suppléant, 15 conseillers ayant donné pouvoir, le quorum étant ainsi atteint,

Présents : André BERNOS, Jean-Claude COSTE, Gilbert HONDAREITE, Pierre CASABONNE, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Françoise ASSAD, Philippe VIGNEAU, Ophélie ESCOT, Sylvie BETAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Alexandre LEHMANN, Philippe PECAUT, Claude LACOUR, Jean-Michel IDOIE, Jean SARASOLA, Jean LABORDE, Lydie ALTHAPE, Claude BERNIARD, Laurent KELLER, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick DRILHOLE, Marthe CLOT, Jean-Luc ESTOURNÈS, Marc OXIBAR, Marie-Lyse BISTUÉ, Sami BOURI, Laurence DUPRIEZ, Philippe GARROTE, Flora LAPERNE, Stéphane LARTIGUE, Chantal LECOMTE, Frédéric LOUSTAU, Pierre BAHOU, Dominique QUEHEILLE, Brigitte ROSSI, Anne SAOUTER, Bernard UTHURRY, Raymond VILLALBA, Elisabeth MIQUEU, Aurore GUEBARA, Louis BENOIT, Christophe GUERY,

Suppléant : Eric BERGEZ (suppléant de Dany BARRAUD)

Pouvoirs : Muriel BIOT à Gilbert HONDAREITE, Marie-Pierre CASTAINGS à Pierre CASABONNE, Jean-Jacques BORDENAVE à Françoise ASSAD, Fabienne TOUVARD à Jean LABORDE, Philippe SANSAMAT à Jean-Michel IDOIE, Michel CONTOU-CARRÈRE à Louis BENOIT, Christine CABON à Claude LACOUR, Jean-Paul PORTESENY à Lydie ALTHAPE, Fabienne MENE-SAFFRANE à Marc OXIBAR, Anne BARBET à Dominique QUEHEILLE, Jean CONTOU-CARRÈRE à Philippe GARROTE, Emmanuelle GRACIA à Sami BOURI, Daniel LACRAMPE à Christophe GUERY, Patrick MAILLET à Flora LAPERNE, Bruno JUNGALAS à Marthe CLOT,

Absents : Jean-François CASAUX, Alain CAMSUSOU, Jean CASABONNE, Cédric PUCHEU, Michèle CAZADOUMECQ, Patrick MAUNAS, Gérard LEPRETRE, André LABARTHE, Alain QUINTANA, Marie-Annie FOURNIER, Martine MIRANDE, Jacques MARQUÈZE,

RAPPORT N° 241909-07-SET

LANCEMENT D'UNE ETUDE DE « PROGRAMME D'AMELIORATION DES ESPACES DE TRAVAIL DES POLES DE LA CCHB ».

L. BENOIT explique que depuis la fusion des intercommunalités en 2017, diverses évolutions dans les missions et le fonctionnement des services ont révélé des problématiques liées aux locaux de travail et aux infrastructures techniques. Ainsi, nombre de services font état de l'insuffisance d'espace de travail, tant en nombre que par leur surface au regard de l'effectif, que par leur fonctionnalité au regard des métiers et des liens ou interactions avec les autres. En outre, les espaces partagés tels les salles de réunion, salles de convivialité, parkings vélo et auto, zones de stockage et archives sont insatisfaisants.

Le Pôle Technique Intercommunal (PTI) connaît des difficultés toutes particulières puisque la conception même de la plateforme extérieure, avec l'impossibilité de séparer les voies de circulation des différents flux – véhicules de service (bennes à ordures ménagères, utilitaires, véhicules légers, vélos), véhicules des usagers et autres visiteurs (dont les poids lourds de livraison), piétons – est accidentogène. L'évolution en cours du service de collecte du SICTOM (avec l'arrivée prochainement au PTI d'un camion grue, de nouveaux stocks d'équipements de pré-collecte, de nouveaux personnels ambassadeurs du tri, ...) accentuera rapidement ces problématiques d'espaces déjà saturés.

Ces situations, source de risques, sont reprises dans le document unique en cours d'élaboration. En particulier, il relève des exigüités dans les bureaux (avec obstacles au déplacement autour des meubles), des taux d'occupation de bureaux inadaptés (qui induisent des nuisances à la concentration et à l'écoute ou à la compréhension des interlocuteurs lorsque l'utilisation du téléphone ou l'accueil des différents publics occupent une grande part du travail), manque de confidentialité, manque d'ergonomie, accessibilité parfois défaillante (y compris pour des personnes qui ne sont pas en situation de handicap), dangerosité des circulations intérieures et extérieures, absence d'issue de secours sur certains étages ...

Le comité de direction du 13/06/2024 a entièrement été consacré à cette thématique pour recenser les besoins et imaginer des perspectives. Par suite, le Bureau communautaire du 29/08/2024 a perçu l'intérêt d'une réflexion globale et s'est montré favorable au lancement d'une étude de « Programme d'amélioration des espaces de travail des pôles de la CCHB ».

Au-delà des objectifs premiers (relatifs aux problématiques précédemment citées), le positionnement géographique des services pourrait être amélioré, pour une meilleure visibilité auprès des administrés, et pour une meilleure efficacité de travail en fonction des synergies entre services.

Les prestations attendues :

Après le diagnostic de l'existant, l'étude préconisera des solutions pertinentes d'organisation et d'améliorations techniques afin d'atteindre les objectifs, en considérant les aspects sécuritaires, conditions de travail, temporels et financiers. Elle cherchera à optimiser l'utilisation faite du patrimoine immobilier de la CCHB et préconisera, le cas échéant, les surfaces complémentaires nécessaires.

En définitive, l'assistant à maîtrise d'ouvrage établira un programme de mise en œuvre des solutions qui auront été validées par le Comité de pilotage de l'étude, en y intégrant un calendrier et une enveloppe financière pour mener à bien le projet final selon les priorités qui auront elles-mêmes été validées.

Constitution des COPIL et COTECH :

Le Bureau de la CCHB constituera le Comité de pilotage (COPIL) de l'étude. Il validera les résultats des étapes clés de l'étude et décidera des orientations stratégiques.

Un Comité technique (COTECH) sera constitué afin de suivre le déroulement de l'étude et la construction du Programme.

Il sera composé comme suit :

- Le Directeur Général des Services,
- Les Chefs de pôle éventuellement assistés des différents chefs de service impliqués,
- La Directrice des Ressources Humaines accompagnée au besoin d'assistants de prévention,
- Le Directeur Financier,
- et au besoin, des représentants du personnel de la F3SCT.

Estimation financière :

Sans préjuger des solutions qui résulteront de l'étude de programmation pour améliorer la sécurité du public et des agents ainsi que leurs conditions de travail et d'accueil, les services techniques de la CCHB estiment une enveloppe travaux de 3 500 000 € HT. Ce montant inclus les hypothèses suivantes : des réaménagements mineurs du siège de la CCHB, la réhabilitation de l'aile Bedat (aujourd'hui désaffectée), le réagencement lourd du PTI, et l'acquisition d'un nouveau bâtiment technique.

Sur cette base, le coût des prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage visant l'élaboration d'un programme peut s'évaluer à 40 000 € HT.

Calendrier :

La durée prévisionnelle de l'étude de Programme est de 8 mois. Cependant, certaines situations devront trouver solution de façon anticipée avant cette échéance compte-tenu de l'urgence à les régler (problématiques du PTI).

La mise en œuvre du Programme, de la conception de l'avant projet jusqu'à la réception des travaux, s'étalera sur 2 ans minimum (en considérant qu'aucune difficulté financière, technique ou décisionnelle ne retarde le déroulé de l'opération).

Où cet exposé

Le Conseil Communautaire, par 58 voix pour, par 1 voix contre (L. DUPRIEZ) et 3 abstentions/nuls/blancs/non-participations (S. HIRSCHINGER, C. LECOMTE et E. MIQUEU),

- **APPROUVE** le lancement d'une étude de « Programme d'amélioration des espaces de travail des pôles de la CCHB » dans les conditions et objectifs présentés,
- **APPROUVE** la constitution des instances de pilotage et de coordination (COPIL et COTECH) suivant les principes énoncés,
- **CHARGE** le Président de rechercher les aides les plus élevées possibles pour permettre de mettre en œuvre le programme dans les meilleurs délais après qu'il aura été établi,
- **ADOpte** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 19 septembre 2024
Pour extrait certifié conforme

Suivent les signatures

Le secrétaire de séance

Le Président

Signé SL

Signé BU

Stéphane LARTIGUE

Bernard UTHURRY